



Territoire d'Énergie 90



Analyse de la Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages sous MOA du TDE 90

Exercice 2020

Juillet 2022



Sommaire

1.	Introduction.....	3
2.	Analyse du processus de valorisation et de mise en immobilisation des ouvrages sous maîtrise d’ouvrage du TDE 90	4
2.1	Rappel du contexte réglementaire.....	4
2.2	Immobilisation des ouvrages.....	5
2.3	Synthèse des principes de valorisation des ouvrages en fonction du type de maîtrise d’ouvrage.....	8
3.	Analyse de la cohérence des coûts unitaires moyens par type de maîtrise d’ouvrage	9
3.1	Comparaison des coûts unitaires moyens des réseaux BT souterrains selon le régime de maîtrise d’ouvrage	10
3.2	Comparaison des coûts unitaires moyens des réseaux HTA souterrains selon le régime de maîtrise d’ouvrage.....	11
4.	Etude d’un échantillon de chantiers sous maîtrise d’ouvrage du TDE 90.....	12
4.1	Présentation des dossiers.....	12
4.2	Délais de mise en immobilisation dans la base comptable.....	13
4.3	Cohérence des flux des données.....	14
4.4	La valorisation des chantiers réalisés par TDE 90.....	21
5.	Conclusion	23

1. Introduction

Dans le cadre du contrôle réalisé sur les données de l'exercice 2020, le TDE 90 a souhaité évaluer la valorisation par le concessionnaire des ouvrages qui lui sont remis ainsi que la qualité de données contenues dans la base de gestion technique des ouvrages sur la base d'un échantillon de 10 dossiers sous MOA du TDE 90.

Le TDE 90 a signé le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la MOA des autorités concédantes.

Il s'agit d'examiner l'ensemble des pièces fournies, d'une part, par le concessionnaire notamment les plans, les liasses des chargés d'affaires, les restitutions comptables, et d'autre part, par le concédant les coûts des travaux.

Les coûts réels des travaux sous maîtrise d'ouvrage du TDE 90 (basés sur les décomptes définitifs) ont été communiqués par les représentants du concédant.

2. Analyse du processus de valorisation et de mise en immobilisation des ouvrages sous maîtrise d'ouvrage du TDE 90

2.1 Rappel du contexte réglementaire

Deux méthodes sont utilisées pour la valorisation des ouvrages selon la maîtrise d'ouvrage :

- Lorsque le concessionnaire est maître d'ouvrage, le chargé d'affaires immobilise les affaires au coût réel ;
- Lorsque l'autorité concédante est maître d'ouvrage, Enedis valorise et immobilise les ouvrages mis en service selon les coûts qu'il aurait subi en tant que maître d'ouvrage.

2.1.1 Valorisation des ouvrages mis en concession par TDE 90

La valorisation des ouvrages mis en concession par TDE 90 s'effectue selon les coûts qu'Enedis aurait subis en tant que maître d'ouvrage. Un outil de valorisation comptable dénommé VRG (Valorisation des Remises Gratuites) a été conçu à la suite d'une réflexion entre Enedis et la FNCCR, pour améliorer la qualité de la valorisation des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de valorisation par le concessionnaire

Le protocole d'accord a pris effet le 30 juin 2009, et a été conclu pour une durée probatoire de deux ans. Une commission nationale était instituée pour le suivi de la mise en œuvre de ce nouvel outil VRG. Ce protocole a été prolongé le 13 décembre 2011.

Les seuils "d'alerte" sur les écarts en termes de valorisation

Ce protocole définit des seuils « d'alerte » entre le coût exposé des travaux et la valorisation résultant de l'outil de valorisation sont définis comme suit :

Seuils d'alerte sur les écarts en termes de valorisation
± 1 000 € pour les travaux correspondants à des coûts exposés communiqués par l'autorité concédante inférieurs à 10 000 euros.
Plus ou moins 8%, pour les travaux correspondants à des coûts exposés supérieurs ou égaux à 10 000 euros et inférieurs à 80 000 euros.
Plus ou moins 5%, pour les travaux correspondants à des coûts exposés supérieurs ou égaux à 80 000 euros.

Les modalités de mise en œuvre

Pour chaque ouvrage remis au concessionnaire, en complément du plan de récolement, le plus précis possible, et des tableaux de pose et de dépose, l'autorité concédante maître d'ouvrage communique au concessionnaire les éléments techniques significatifs permettant d'appréhender pleinement le dossier, par l'intermédiaire d'une fiche de collecte. Cette fiche doit être complétée de la façon la plus exhaustive possible, avec en particulier, à titre indicatif, les coûts exposés par l'autorité concédante maître d'ouvrage (auxquels sont intégrés les frais de maîtrise d'œuvre). Celle-ci indique notamment dans le cas des enfouissements la nature du sol qui induit par la suite une valorisation différente.

Le concessionnaire doit ensuite se rapprocher systématiquement de l'autorité concédante lorsque la valorisation obtenue s'écarte des coûts exposés au-delà des seuils d'alerte afin d'analyser conjointement l'écart de valorisation. Le concessionnaire informe ensuite l'autorité concédante de la valorisation retenue à la suite des échanges avec l'autorité concédante.

A noter que cette valorisation peut être éventuellement complétée par un coût complémentaire (canevas technique ou coût réel

En outre, l'outil de valorisation VRG d'Enedis combine et pondère les articles du canevas technique pour élaborer des coûts simplifiés selon 7 « familles »

- canalisation aérienne
- canalisation souterraine
- poste HTA/BT
- transformateur
- mutation de transformateur
- les branchements
- Colonnes et dérivations individuelles
- Dépose

2.1.2 Valorisation des ouvrages mis en concession par Enedis

Lorsque le concessionnaire est maître d'ouvrage, il immobilise les ouvrages au coût réel. Ce coût réel inclut la facture présentée par l'entreprise chargée des travaux ainsi que la valorisation de la main d'œuvre d'Enedis nécessaire au suivi du chantier.

Dans le cas où une partie des travaux est réalisée par la collectivité ou des tiers, Enedis est tenu de les immobiliser. La valorisation de ces remises gratuites est basée selon la même procédure que celle mentionnée ci-dessus.

2.2 Immobilisation des ouvrages

Quel que soit le maître d'ouvrage, le concessionnaire utilise deux outils (bases de données) pour décrire le patrimoine concédé :

- Un outil servant à l'exploitation technique et à la description physique des réseaux ;
- Un outil servant à la traduction comptable des ouvrages concédés.

Ainsi, les informations communiquées par le concessionnaire dans son compte-rendu annuel d'activité proviennent de :

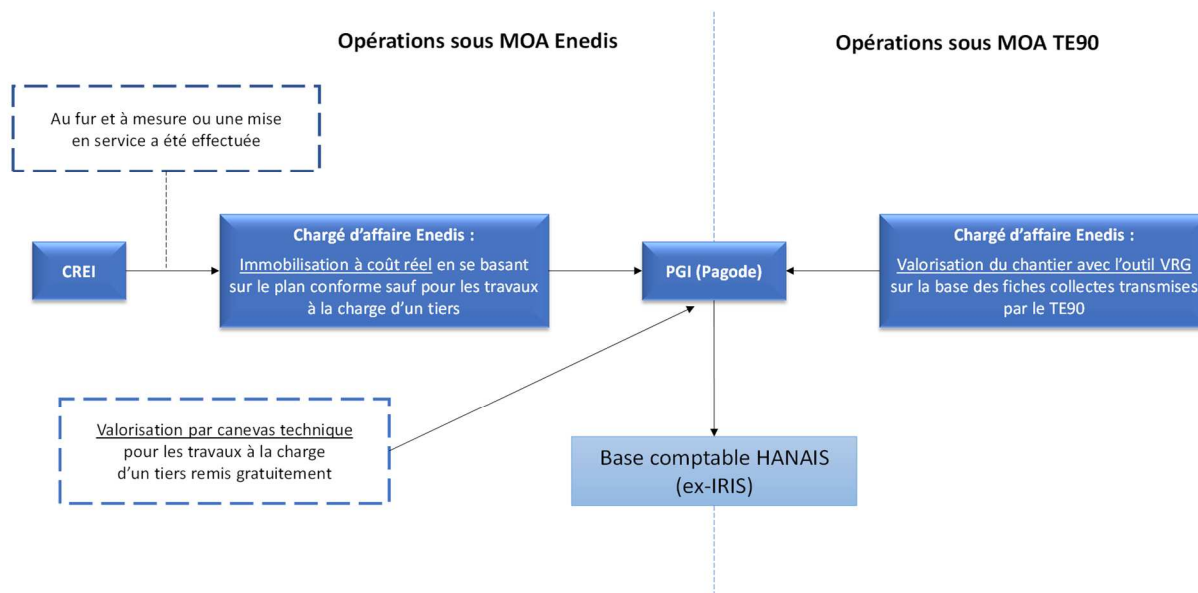
- La base de données techniques lorsqu'il s'agit de linéaires ou d'effectifs ;
- La base de données comptables lorsqu'il s'agit de valorisation du patrimoine.

Dans la pratique la procédure est la suivante :

- La gestion des chantiers est assurée par une base de suivi technique des affaires. À chaque chantier correspond un numéro d'affaire. Lorsque le chantier est considéré comme définitivement achevé et que son coût final est connu, l'affaire est close. Comme le concessionnaire immobilise au coût réel, la valeur brute de l'inventaire comptable doit être égale à la valeur indiquée sur le compte rendu d'investissement de l'affaire (CREI).
- Lorsque l'affaire est sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, la valorisation est réalisée par le chargé d'affaire avec l'outil VRG à partir des éléments qui lui sont communiqués par l'autorité concédante dans les Fiches Collecte.
- Une fois l'ouvrage réceptionné, les éléments techniques et comptables sont enregistrés dans les bases correspondantes.

2.2.1 Cas des créations d'ouvrages

Le schéma ci-dessous représente le processus de mise en immobilisation des ouvrages quelle que soit la maîtrise d'ouvrage



Pour les chantiers sous maîtrise d'ouvrage Enedis :

Au fur et à mesure de la mise en service des ouvrages, le chargé d'affaire Enedis immobilise les éléments du chantier au coût réel dans l'application appelée "**Pagode (PGI)**" qui déverse à son tour les montants des ouvrages dans la base comptable appelée **HANAIS (ex-IRIS)**.

Dans le cas où une partie du chantier est financée par un tiers (collectivité ou un lotisseur) et remise gratuitement au concessionnaire, celle-ci est également valorisée sur la base de coûts estimés.

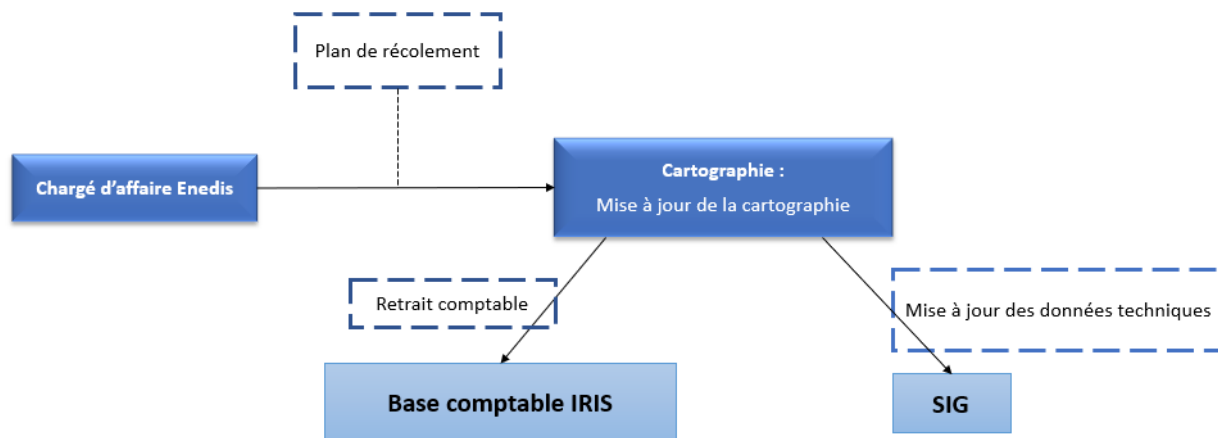
Pour les chantiers sous maîtrise d'ouvrage du concédant :

Pour les chantiers sous maîtrise d'ouvrage du concédant, le concessionnaire valorise avec VRG et inscrit la valeur comptable dans l'inventaire.

2.2.2 Cas des déposes des ouvrages

Concernant les déposes des ouvrages, la même procédure est utilisée quelle que soit la maîtrise d'ouvrage.

La dépose des ouvrages est assurée par le service "Cartographie". A partir d'un plan de récolement envoyé par le chargé d'affaire Enedis, le cartographe procède à la suppression du tronçon dans la base cartographique mettant à jour, à son tour, l'outil technique et l'outil comptable.



2.3 Synthèse des principes de valorisation des ouvrages en fonction du type de maîtrise d'ouvrage

La valorisation des ouvrages mis à l'inventaire dépend de la répartition de la maîtrise d'ouvrage et des apports financiers des contributeurs. Le tableau suivant présente les principes de valorisation des ouvrages dans l'inventaire :

	Maîtrise d'ouvrage ERDF	Maîtrise d'ouvrage externe
Valeur Brute	CAPEX bruts + Remises d'ouvrages partielles	Remise d'ouvrage totale
Financement ERDF	CAPEX bruts - Participations (DO, racc producteur)	CAPEX bruts (Contribution Article 8, PCT)
Financement Concédant	Participations + Remise d'ouvrage partielle	Remise d'ouvrage totale - CAPEX bruts

Source : Enedis

Lorsqu'Enedis finance des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage ou participe à des travaux réalisés par le syndicat, le montant est valorisé à ses dépenses réelles¹. En revanche, lorsque le syndicat ou un tiers réalise une partie des ouvrages, toujours dans le cas d'un chantier sous MOA Enedis, et les remet gratuitement au concessionnaire (par exemple une remise de tranchée pour des travaux d'Enedis), leur montant est valorisé avec l'outil de valorisation des remises gratuites (VRG).

Lors des travaux de raccordements réalisés par Enedis, les apports financiers des tiers (extension et branchement) ne sont pas immobilisés comme du financement externe lorsqu'ils correspondent à des « contributions ». Ces contributions reçues sont en effets enregistrées en chiffre d'affaires (pas d'immobilisation des contributions reçues en tant que financement externe). Elles sont considérées comme des recettes et apparaissent ainsi dans le compte d'exploitation dans la partie « Produits d'exploitation ». Lorsque les apports financiers des tiers correspondent à des « participations » (facturation hors barème SRU, modification de la solution de branchement), le montant des apports externes est immobilisé en déduction des dépenses du concessionnaire en tant que financement externe.

En outre, le cas échéant, concernant les travaux réalisés par le syndicat, la part reversée par Enedis au syndicat est prise en compte comme du financement concessionnaire.

¹ CAPEX brut correspond aux dépenses de capital, c'est-à-dire les investissements

3. Analyse de la cohérence des coûts unitaires moyens par type de maîtrise d'ouvrage

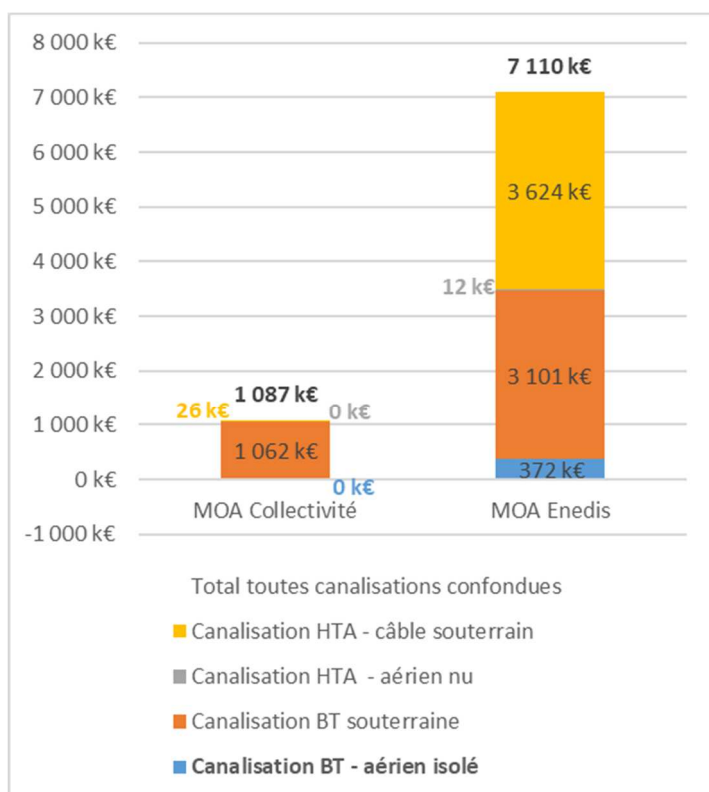
Pour rappel, un des principes de base de la valorisation des remises gratuites (VRG) est de valoriser de manière unilatérale l'ouvrage au coût qu'Enedis aurait supporté si c'était le concessionnaire qui l'avait construit, pour les travaux sous régime de maîtrise d'ouvrage du concédant.

L'analyse des coûts unitaires moyens des ouvrages localisés (réseaux HTA et BT) immobilisés par Enedis, en distinguant dans cette analyse la maîtrise d'ouvrage d'Enedis de celle du concédant (sur la base des requêtes comptables relatives aux mises en service, seuls éléments d'Enedis indiquant la répartition des financements), a montré que ce n'était que partiellement le cas sur les 4 derniers exercices, comme le montrent les graphiques *infra*, réalisés sur la base des requêtes des mises en service comptables sur la période 2017-2020.

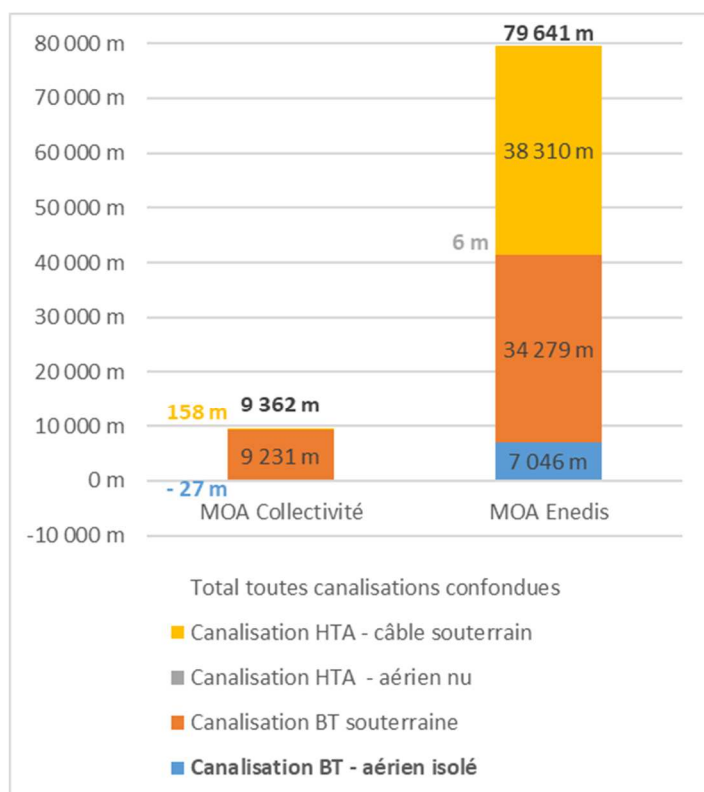
Les graphiques suivants indiquent, par type de maîtrise d'ouvrage, la répartition des quantités d'ouvrages localisés (réseaux) et des valorisations comptables correspondantes immobilisées sur la période 2017-2020, sur la concession du TDE 90

Pour les principaux types d'ouvrages, ces décompositions sont ensuite déclinées par type d'ouvrage et par millésime comptable afin de faire un suivi des coûts unitaires.

Décomposition par typologie de réseau et par MOA de la valeur brute immobilisée sur la période 2017-2020
(source : flux des MES comptables des ouvrages localisés période 2017-2020)



Décomposition par type de réseau et par MOA des quantités immobilisées sur la période 2017-2020
(source : flux des MES comptables des ouvrages localisés période 2017-2020)



Les graphiques *supra* font ressortir que les réseaux BT souterrains à eux seuls représente 98% (1,1 M€ sur la période 2017-2020, soit 265 k€/an) de la valorisation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage du TDE 90 valorisés et immobilisés par Enedis sur la période 2017-2020. Ils représentent également en moyenne 99% du linéaire de réseau (HTA et BT) construit par le TDE 90 (9,3 km sur la période 2017-2020, soit près de 2,3 km/an).

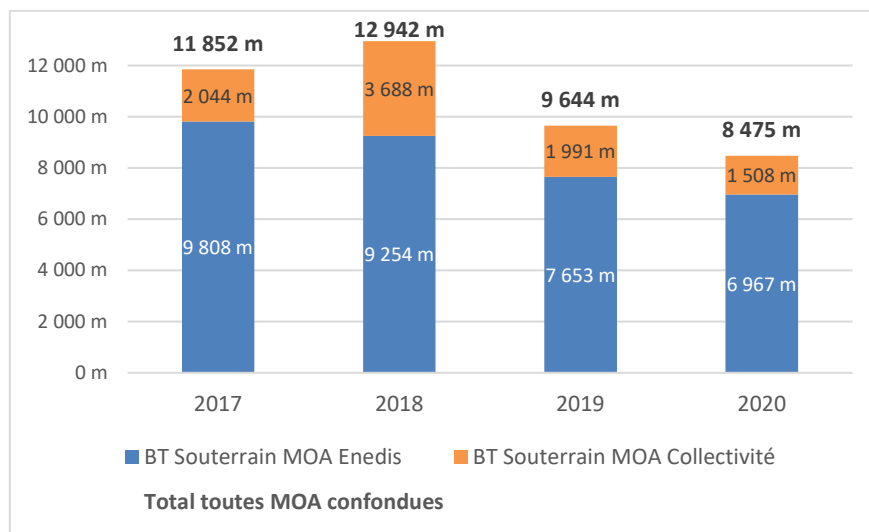
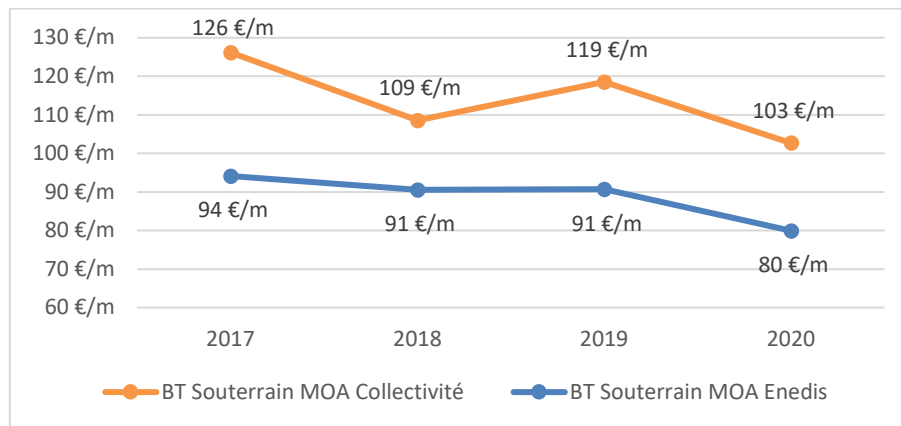
Au contraire, les réseaux HTA souterrains représentent à eux seuls 51% (3,6 M€ sur la période 2017-2020, soit 0,9 M€/an) de la valorisation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, et les canalisations BT souterraines représentent 44% de la valorisation (3,1 M€ soit 0,8 M€/an). Ces canalisations HTA souterraines représentent également en moyenne 48% du linéaire de réseau (HTA et BT) construit par Enedis (38 km sur la période 2017-2020, soit 9,6 km/an), et les canalisations BT souterraines 43% (34 km soit 8,6 km/an).

3.1 Comparaison des coûts unitaires moyens des réseaux BT souterrains selon le régime de maîtrise d'ouvrage

Concernant les réseaux BT souterrains, représentant l'essentiel des travaux du TDE 90 valorisés par Enedis :

Linéaires de réseau BT souterrain immobilisés et coûts unitaires (CU) associés par type de MOA et par millésime de mise en service

(Source : requêtes Enedis MES comptables 2017-2020)



Il ressort qu'en moyenne, sur la période 2017-2020, le coût unitaire du réseau BT souterrain immobilisé est nettement supérieur lorsqu'il s'agit d'affaires sous MOA TDE 90 (114 €/m) plutôt que d'affaires sous MOA Enedis (89 €/m), cette typologie d'ouvrage représentant de plus la majorité des ouvrages remis gratuitement par la Collectivité à Enedis (cf. analyse *supra*) : le ratio moyen de valorisation des réseaux BT souterrains remis gratuitement par le concédant à Enedis est donc supérieur à celui des linéaires sous MOA Enedis pour cette typologie de réseau.

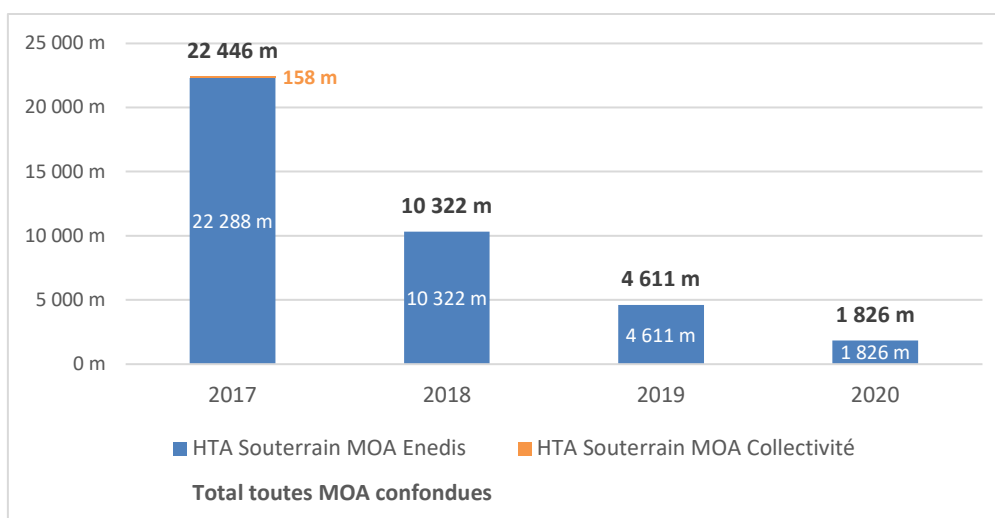
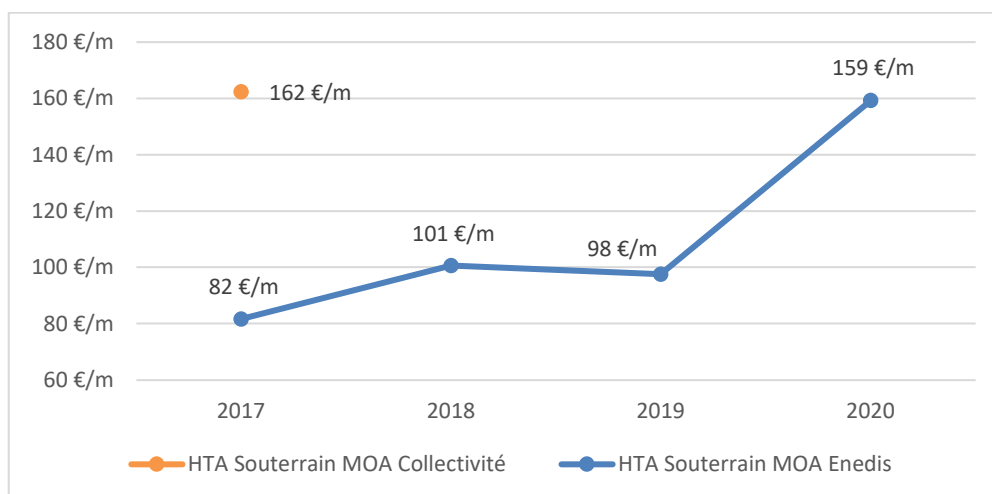
Remarquons toutefois qu'Enedis est maître d'ouvrage sur cette typologie de réseau sur la majorité des linéaires mis en service (8 km en moyenne chaque année), soit une quantité 3,6 fois plus grande que les linéaires sous MOA TDE 90, et bénéficie d'économies d'échelles au niveau supra-concessif.

3.2 Comparaison des coûts unitaires moyens des réseaux HTA souterrains selon le régime de maîtrise d'ouvrage

Concernant les réseaux HTA souterrains, qui représentent une part négligeable des travaux du TDE 90 valorisés par Enedis :

Linéaires de réseau HTA souterrain immobilisés et coûts unitaires associés par type de MOA et par millésime de mise en service

(Source : requêtes Enedis MES comptables 2017-2020)



Il ressort qu'en moyenne, sur la période 2017-2020, le coût unitaire du réseau HTA souterrain immobilisé est de 110 €/m pour les affaires sous MOA Enedis. Le coût unitaire des affaires sous MOA Collectivité est de 162 €/m, mais concerne une quantité trop faible (158 m sur l'exercice 2017, et aucune quantité sur les trois autres exercices contre plus de 39 km pour Enedis sur la période) pour pouvoir justifier toute comparaison aux coûts du concessionnaire.

A souligner cependant que cette analyse n'est pas réalisable en pratique sur les branchements, qui sont traités pas le concessionnaire en tant qu'« ouvrages non localisés » également et immobilisés en comptabilité sans quantité. Les transformateurs l'étaient aussi (jusqu'à 2014) et les postes HTA/BT, bien que « localisés » dans les bases, ne sont pas finement dénombrés, ce qui ne permet pas cette analyse.

4. Etude d'un échantillon de chantiers sous maîtrise d'ouvrage du TDE 90

La collectivité a sélectionné 14 opérations sous sa maîtrise d'ouvrage. Pour chaque dossier, il s'agit d'analyser le respect des délais d'enregistrement des chantiers, la cohérence des flux de données et enfin la valorisation et la bonne immobilisation des ouvrages dans la base comptable.

4.1 Présentation des dossiers

Les 10 dossiers examinés en séance sont présentés dans le tableau ci-après inclus dans la demande de documents initiale lors du contrôle. Les affaires n°11 à 15, en rouge dans le tableau ci-dessous, avaient été sélectionnées initialement, mais le concessionnaire a indiqué qu'elles concernaient des ouvrages situés hors de la concession, et que ces informations sont donc hors champs du contrôle.

N°	N° PGI Enedis	Insee	Commune(s)	Libellés de valorisation
1	DC23/021654	90102	VECEMONT	VECEMONT EREff Rue Jean Moulin
2	DC23/027860	90082	AUTRECHENE	90-AUTRECHENE-Eff BT-Rue Rechotte - TR3
3	DC23/023849	90051	FROIDEFONTAINE	FROIDEFONTAINE-Eff BT RUE DU STADE
4	DC23/022913	90037	ELOIE	ELOIE- Eff BT Grande Rue
5	DC23/024744	90023	CHAUX	CHAUX-Eff BT Grande Rue
6	DC23/023846	90021	CHARMOIS	CHARMOIS-Eff BT RUE DE FROIDEFONTAINE
7	DC23/013579	90053	GRANDVILLARS	GRANDVILLARS Eff BT Rue des Grds Champs
8	DC23/029398	90087	ROPPE	ROPPE-Eff BT- Ch. Civé & R. Arnaud
9	DC23/021653	90082	AUTRECHENE	Eff Rue Rechotte tranche 2
10	DC23/024743	90049	FOUSSEMAGNE	90-FOUSSEMAGNE-Eff BT R. Alsace/R.Vosges
11	DC23/027846	Affaires demandées initialement mais hors périmètre		Mauvaise référence
12	DC23/027847			Mauvaise référence (DC23/023847) et périmètre en Alsace
13	DC23/027649			MOA Enedis pourtant le TDE90 a bien une fiche de collecte (Mauvaise référence à l'affaire DC23/021653 ?)
14	DC23/024651			Mauvaise référence (DC23/021651) et périmètre en Alsace
15	DC23/004608			Hors périmètre concession

Il faut préciser que le concessionnaire a transmis en amont de l'audit, et pour l'ensemble des affaires de l'échantillon, les éléments de VRG : **fiches des caractéristiques techniques d'Ing-e-Pilot, extraits comptables IRIS et les extraits de valorisation sous VRG.**

Lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 10 novembre 2021 à Montbéliard dans les locaux du concessionnaire, les éléments suivants ont été étudiés :

- Les plans de chacune des affaires (plans de récolement) ;
- Les valorisations des remises gratuites (fiches VRG) ;
- Les fiches d'immobilisations comptables (fiches IRIS).

Remarque : les coûts réels des travaux sous maîtrise d'ouvrage du syndicat ont été communiqués par les représentants du TDE 90 dans les Fiches Collecte.

4.2 Délais de mise en immobilisation dans la base comptable

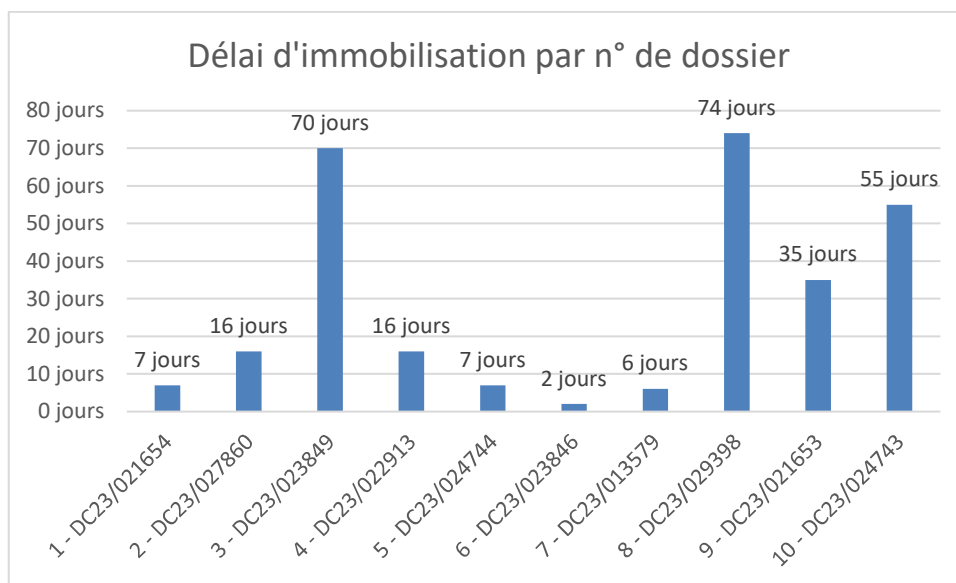
Le tableau suivant indique, pour chaque opération, la date de mise en exploitation (date d'AMEO), correspondant à la date de début d'amortissement (date de mise en service comptable), et la date de mise en immobilisation correspondant à la date d'un premier enregistrement comptable d'un ou des ouvrages du chantier (date d'immobilisation).

N°	N° PGI Enedis	Commune(s)	Libellés de valorisation	Date de MES (Fiche IRIS)	Date de mouvement comptable	Délai d'immobilisation
1	DC23/021654	VECEMONT	VECEMONT EREff Rue Jean Moulin	04/12/2020	11/12/2020	7 jours
2	DC23/027860	AUTRECHENE	90-AUTRECHENE-Eff BT-Rue Rechotte - TR3	22/07/2020	07/08/2020	16 jours
3	DC23/023849	FROIDEFONTAINE	FROIDEFONTAINE-Eff BT RUE DU STADE	08/09/2020	17/11/2020	70 jours
4	DC23/022913	ELOIE	ELOIE- Eff BT Grande Rue	22/07/2020	07/08/2020	16 jours
5	DC23/024744	CHAUX	CHAUX-Eff BT Grande Rue	10/12/2019	17/12/2019	7 jours
6	DC23/023846	CHARMOIS	CHARMOIS-Eff BT RUE DE FROIDEFONTAINE	05/12/2019	07/12/2019	2 jours
7	DC23/013579	GRANDVILLARS	GRANDVILLARS Eff BT Rue des Grds Champs	21/11/2018	27/11/2018	6 jours
8	DC23/029398	ROPPE	ROPPE-Eff BT- Ch. Civé & R. Arnaud	26/03/2021	08/06/2021	74 jours
9	DC23/021653	AUTRECHENE	Eff Rue Rechotte tranche 2	04/07/2019	08/08/2019	35 jours
10	DC23/024743	FOUSSEMAGNE	90-FOUSSEMAGNE-Eff BT R. Alsace/R.Vosges	14/05/2021	08/07/2021	55 jours

Le délai moyen de mise en immobilisation après AMEO observé sur l'ensemble des dossiers est de 29 jours soit environ 1 mois, avec un délai supérieur à 2 mois pour deux des dix affaires de l'échantillon (maximum à 74 jours, pour l'affaire n°8 - DC23/029398). Enedis a précisé que le délai long pour l'affaire n°3 était dû à plusieurs paramètres qui avait contraint son traitement, notamment la gestion de la réorganisation des activités dans le cadre de la crise sanitaire.

Ce délai moyen d'immobilisation est dans la tendance moyenne de ce qui est constaté par ailleurs (de l'ordre du mois).

On note en outre une variabilité importante dans ces délais d'immobilisation du concessionnaire :



4.3 Cohérence des flux des données

Pour chaque chantier, des vérifications des quantités sur le plan de récolement et les quantités observées dans les bases technique (SIG) et comptable (IRIS) ont été effectuées pour les ouvrages.

Cette analyse s'est basée sur des éléments comparables seulement : longueurs de réseaux posés. Les branchements (hors « réseaux de branchement ») n'étant pas décrit dans les bases comptables et techniques, la même analyse n'a pu être réalisée (elle porte uniquement sur les réseaux et les postes HTA/BT).

4.3.1 Cohérence des ouvrages créés entre les Fiches Collecte du TDE 90 et les fiches VRG d'Enedis

Le tableau ci-dessous indique les longueurs et les écarts observés entre les linéaires indiqués dans les Fiches Collecte du TDE 90 et le SIG d'Enedis.

N° de dossier	Référence Enedis	Commune	Pose/Dépose	Type d'ouvrage	Quantités (m/u)		Ecart Fiche Collecte / VRG Enedis	
					Fiche Collecte TDE 90	Fiche VRG Enedis	Longueurs (m) (En – TDE 90)	Pourcentage
1	DC23/021654	VESCEMONT	Dépose	BT aérien T 150 ²	-129		129	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	62	62	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	61	70	9	15%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	22	22	-	0%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	4		-4	-100%
2	DC23/027860	AUTRECHENE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-246		246	-100%
			Dépose	BT souterrain			-	100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	141	186	45	32%
			Pose	BT souterrain 150 ²	134	134	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	24	24	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	40	40	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	76	128	52	68%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	10	10	-	0%
3	DC23/023849	FROIDEFONTAINE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-36		36	-100%
			Dépose	HTA	-3		3	-100%
			Dépose	Poste tour	-1		1	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	41	41	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	24	12	-12	-50%
			Pose	BT souterrain 150 ²	-	12	12	100%
			Pose	BT aérien T 70 ²	-	1	1	100%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	22	22	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	16	16	-	0%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	3	3	-	0%
4	DC23/022913	ELOIE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-906		906	-100%
			Pose	BT aérien T 70 ²	17	-	-17	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	52	79	27	52%
			Pose	BT souterrain 150 ²	151	736	585	387%
			Pose	BT souterrain 150 ²	103	176	73	71%
			Pose	BT souterrain 95 ²	-	-	-	100%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	79	52	-27	-34%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	736	151	-585	-79%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	126	180	54	43%

			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	28	28	-	0%
5	DC23/024744	CHAUX	Dépose	BT aérien T 35 ²	-58		58	-100%
			Dépose	BT aérien T 50 ²	-66		66	-100%
			Dépose	BT aérien T 70 ²	-96		96	-100%
			Dépose	BT aérien T 150 ²	-39		39	-100%
			Pose	HTA souterrain 95 ²	11		-11	-100%
			Pose	HTA souterrain 95 ²	45		-45	-100%
			Pose	BT souterrain 95 ²	53	56	3	6%
			Pose	BT souterrain 150 ²	8	21	13	163%
			Pose	BT souterrain 150 ²	213	213	-	0%
			Pose	BT souterrain 240 ²	8	8	-	0%
			Pose	BT souterrain 240 ²	9	20	11	122%
			Pose	BT aérien T 150 ²	9	-	-9	-100%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	55	55	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	14	54	40	286%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	10	10	-	0%
6	DC23/023846	CHARMOIS	Dépose	BT aérien T 70 ²	-172		172	-100%
			Dépose	BT aérien T 150 ²	-14		14	-100%
			Dépose	Poste tour	-1		1	-100%
			Dépose	HTA	-324		324	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	132	132	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	57	76	19	33%
			Pose	BT souterrain 240 ²	6	7	1	17%
			Pose	BT souterrain 240 ²	14	24	10	71%
			Pose	BT aérien T 150 ²	-	1	1	100%
			Pose	HTA souterrain 95 ²	147		-147	-100%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	136	136	-	0%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	10	10	-	0%
7	DC23/013579	GRANDVILLARS	Dépose	BT souterrain 150 ²	-		-	100%
			Dépose	BT aérien T 70 ²	-525		525	-100%
			Dépose	BT aérien T 150 ²	-		-	100%
			Dépose	BT aérien nu Cu	-2 605		2 605	-100%
			Pose	BT souterrain 95 ²	2	6	4	200%
			Pose	BT souterrain 150 ²	522	615	93	18%
			Pose	BT souterrain 150 ²	41	41	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	278	278	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	49	49	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	34	82	48	141%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	23	23	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	50	50	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	92	92	-	0%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	22	22	-	0%
8	DC23/029398	ROPPE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-261		261	-100%
			Dépose	Bcht BT T2 et T4	-182		182	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	142	166	24	17%
			Pose	BT souterrain 150 ²	92	92	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	17	17	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	68	10	-58	-85%

			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	97	58	-39	-40%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	11	11	-	0%
			Dépose	BT aérien T 70 ²	-269		269	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	75	75	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	149	149	-	0%
			Pose	BT souterrain 240 ²	17	17	-	0%
9	DC23/021653	AUTRECHENE	Pose	BT souterrain 240 ²	38	38	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	16	16	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	74	74	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	83	83	-	0%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	12	12	-	0%
			Dépose	BT aérien T 70 ²	-195	-222	-27	14%
			Dépose	Bcht BT T2 et T4	-22		22	-100%
			Pose	BT souterrain 95 ²	48	48	-	0%
			Pose	BT souterrain 95 ²	110	113	3	3%
10	DC23/024743	FOUSSEMAGNE	Pose	BT souterrain 150 ²	16	16	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	70	70	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	77	108	31	40%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	19	10	-9	-47%
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	4	4	-	0%
			Total Dépose		-6 150	-222	5 928	-96%
			Total Pose		5 257	5 391	135	2,6%

Globalement, les quantités sont cohérentes entre les ouvrages décrits dans les fiches VRG d'Enedis et ceux indiqués dans les Fiches Collecte transmises par TDE 90 : sur 5 257 m de réseaux posés d'après les fiches de collecte, l'écart est de 135 m (somme des écarts en plus ou en moins sur tous les linéaires posés), **soit 2,6% en plus indiqué dans les fiches VRG d'Enedis par rapport aux fiches de collecte.**

Les fiches VRG du concessionnaire transmises dans le cadre de l'audit ne contenaient pas les quantités déposées, hormis pour l'affaire n°10.

L'analyse détaillée de cet écart, affaire par affaire, a fait ressortir (cf. *infra*) que cela été essentiellement lié à une prise en compte par Enedis non systématique du réseau de branchement (en particulier en section 35 mm² et/ou lorsqu'il est posé en parallèle du réseau) au moment de la mise en cartographie (et donc *in fine* au moment de la valorisation via l'outil VRG puis de la mise en immobilisation). Des écarts persistent malgré tout sur certaines affaires (n°2, 4, 6, 7, 8 et 10).

En outre, le concessionnaire a précisé en réponses complémentaires que les quantités à 1 pour les canalisations dans les fiches VRG des affaires n°3 et n°6 notamment correspondaient à la valorisation des supports.

4.3.2 Cohérence des ouvrages créés entre les Fiches Collecte du TDE 90 et les immobilisations d'Enedis (IRIS)

Le tableau ci-dessous indique les longueurs et les écarts observés entre les linéaires indiqués dans les Fiches Collecte du TDE 90 et les extractions comptables d'Enedis (fiches IRIS) transcrivant les éléments *in fine* valorisés par le concessionnaire.

N° de dossier	Référence Enedis	Commune	Pose/Dépose	Type d'ouvrage	Quantités (m/u)		Ecart Fiche Collecte / IRIS Enedis	
					Fiche Collecte TDE 90	Fiche IRIS Enedis	Longueurs (m) (En – TDE 90)	Pourcentage
1	DC23/021654	VESCEMONT	Dépose	BT aérien T 150 ²	-129	-117	129	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	-			
			Pose	BT souterrain 150 ²	62	132	9	+7%
			Pose	BT souterrain 150 ²	61			
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	22	N/A	N/A	N/A
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	4			
2	DC23/027860	AUTRECHENE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-246	-252		-100%
			Dépose	BT souterrain		-7	-	100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	141	320	45	+16%
			Pose	BT souterrain 150 ²	134			
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	24			
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	40	N/A	N/A	N/A
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	76			
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	10			
3	DC23/023849	FROIDFONTAINE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-36	-	36	-100%
			Dépose	HTA	-3	-	3	-100%
			Dépose	Poste tour	-1	-	1	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	41			
			Pose	BT souterrain 150 ²	24	65	-	0%
			Pose	BT souterrain 150 ²	-			
			Pose	BT aérien T 70 ²	-	-	-	0%
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	22			
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	16	N/A	N/A	N/A
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	3			
4	DC23/022913	ELOIE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-906	-800	106	-12%
			Pose	BT aérien T 70 ²	17	-	-17	-100%
			Pose	BT souterrain 150 ²	52			
			Pose	BT souterrain 150 ²	151	991	685	224%
			Pose	BT souterrain 150 ²	103			
			Pose	BT souterrain 95 ²	-			
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	79			
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	736	N/A	N/A	N/A
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	126			
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	28			
5	DC23/024744	CHAUX	Dépose	BT aérien T 35 ²	-58			
			Dépose	BT aérien T 50 ²	-66	-281	-22	8%
			Dépose	BT aérien T 70 ²	-96			
			Dépose	BT aérien T 150 ²	-39			

			Pose	HTA souterrain 95 ²	11				
			Pose	HTA souterrain 95 ²	45	0	-56	-100%	
			Pose	BT souterrain 95 ²	53				
			Pose	BT souterrain 150 ²	8				
			Pose	BT souterrain 150 ²	213	318	+27	+9%	
			Pose	BT souterrain 240 ²	8				
			Pose	BT souterrain 240 ²	9				
			Pose	BT aérien T 150 ²	9	0	-9	-100%	
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	55				
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	14	N/A	N/A	N/A	
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	10				
6	DC23/023846	CHARMOIS	Dépose	BT aérien T 70 ²	-172	-224	-38	-20%	
			Dépose	BT aérien T 150 ²	-14				
			Dépose	Poste tour	-1		1	-100%	
			Dépose	HTA	-324		324	-100%	
			Pose	BT souterrain 150 ²	132				
			Pose	BT souterrain 150 ²	57	247	38	18%	
			Pose	BT souterrain 240 ²	6				
			Pose	BT souterrain 240 ²	14				
			Pose	BT aérien T 150 ²	-			0%	
			Pose	HTA souterrain 95 ²	147		-147	-100%	
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	136	N/A	N/A	N/A	
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²	10				
7	DC23/013579	GRANDVILLARS	Dépose	BT souterrain 150 ²	-	-15	-15	100%	
			Dépose	BT aérien T 70 ²	-525	-803	-278	53%	
			Dépose	BT aérien T 150 ²	-				
			Dépose	BT aérien nu Cu	-2 605	-262	2 343	-90%	
			Pose	BT souterrain 95 ²	2	6	4	200%	
			Pose	BT souterrain 150 ²	522				
			Pose	BT souterrain 150 ²	41	983	93	10%	
			Pose	BT souterrain 150 ²	278				
			Pose	BT souterrain 150 ²	49				
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²					
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²					
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	N/A	N/A	N/A	N/A	
Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²								
8	DC23/029398	ROPPE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-261		261	-100%	
			Dépose	Bcht BT T2 et T4	-182		182	-100%	
			Pose	BT souterrain 150 ²	142	258	24	10%	
			Pose	BT souterrain 150 ²	92				
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²					
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²					
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²	N/A	N/A	N/A	N/A	
Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²								
9	DC23/021653	AUTRECHENE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-269	-268	1	-0,4%	
			Pose	BT souterrain 150 ²	75	298	19	7%	
			Pose	BT souterrain 150 ²	149				

			Pose	BT souterrain 240 ²	17				
			Pose	BT souterrain 240 ²	38				
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²					
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²		N/A	N/A	N/A	N/A
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²					
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²					
10	DC23/024743	FOUSSEMAGNE	Dépose	BT aérien T 70 ²	-195		-226	-27	14%
			Dépose	Bcht BT T2 et T4	-22		N/A	N/A	N/A
			Dépose	BT souterrain	-		-20	-20	100%
			Pose	BT souterrain 95 ²	48				
			Pose	BT souterrain 95 ²	110				
			Pose	BT souterrain 150 ²	16	351	30	9%	
			Pose	BT souterrain 150 ²	70				
			Pose	BT souterrain 150 ²	77				
			Pose	Bcht BT sout. 35 ²					
			Reprise / Rplct	Bcht BT sout. 35 ²		N/A	N/A	N/A	N/A
Total Dépose					-6 150		-3 275	2 875	-47%
Total Pose					5 257		3 969	-1 288	-24%

Globalement, des écarts significatifs ont été relevés entre les ouvrages décrits dans la comptabilité d'Enedis (et donc valorisés) et ceux indiqués dans les Fiches Collecte transmises par TDE 90 : sur 5 257 m de réseaux posés d'après les fiches de collecte, l'écart est de 1 288 m (somme des écarts en plus ou en moins sur tous les linéaires posés), **soit 25% en moins indiqué dans les restitutions comptables du concessionnaire, reflet des éléments valorisés, par rapport aux fiches de collecte.**

L'analyse détaillée de cet écart, affaire par affaire, a fait ressortir (cf. *infra*) que cela été essentiellement lié par le fait qu'Enedis ne valorisait pas le réseau de branchement (en particulier en section 35 mm²), celui-ci étant valorisé « en masse » de façon forfaitaire au moment de la valorisation des branchements via l'outil VRG.

Ce biais dans le processus de valorisation est défavorable au concédant comme l'illustre l'analyse détaillée des écarts de valorisation *infra*. Des écarts persistent malgré tout sur certaines affaires (n°2, 4 et 6 en particulier).

4.3.3 Cohérence des ouvrages créés entre les Fiches VRG d'Enedis et les immobilisations d'Enedis (IRIS)

Le tableau ci-dessous indique les écarts de quantités à la pose ou à la dépose entre les fiches IRIS et VRG (INGE-PILOT pour la dépose) identifiés sur les affaires, transcrivant les éléments *in fine* valorisés par le concessionnaire. Ce tableau a été porté à la connaissance du concessionnaire dans le cadre des questions complémentaires à l'audit sur site, et Enedis a précisé dans la colonne « Commentaires » ses analyses sur les incohérences identifiées.

N°	Numéro Enedis	Caractéristiques techniques	Pose / Dépose	Quantité Fiche VRG INGE-PILOT	Quantité Fiche IRIS Enedis	Ecart IRIS vs. VRG/INGE-PILOT	Commentaire
2	DC23/027860	BT souterrain	Dépose	0 m	-7 m	-7 m	Mise à jour IEP et carto n'étaient pas complète lors de l'extraction IEP et iris (AMHEO en aout 2021) → Dépose de 252m
3	DC23/023849	BT aérien T70 ²	Dépose	-30m	0 m	30 m	La carto n'était pas à jour (AMHEO en aout 2021). → Dépose de 30m
3	DC23/023849	BT aérien T70 ²	Pose	1 m	0 m	-1 m	Support déposé, donc pas de longueurs à poser en carto
4	DC23/022913	BT aérien T70 ²	Dépose	-912 m	-800 m	112 m	Carto différente à la réalité terrain. → Analyse en cours pour MàJ IEP ou IRIS
5	DC23/024744	BT aérien T (35 ² , 50 ² , 70 ² et 150 ²)	Dépose	-284 m	-281 m	3 m	Différence entre la longueur déposée et la longueur qui était immobilisée
6	DC23/023846	BT aérien T (70 ² et 150 ²)	Dépose	-226 m	-224 m	2 m	Différence entre la longueur déposée et la longueur qui était immobilisée
6	DC23/023846	BT souterrain (150 ² et 240 ²)	Pose	239 m	247 m	8 m	Ecart entre longueur géographique et électrique du a un problème de compréhension de la fiche VRG.
6	DC23/023846	BT aérien T150 ²	Pose	1 m	0 m	-1 m	Supports déposés, donc pas de longueurs posées en carto
7	DC23/013579	BT aérien T (70 ² et 150 ²)	Dépose	-1 043 m	-803 m	240 m	La carto n'était pas à jour (AMHEO en aout 2021). → Dépose de 1080m
7	DC23/013579	BT aérien nu Cu	Dépose	-528 m	-262 m	266 m	La carto n'était pas à jour → MàJ carto en cours
8	DC23/029398	BT aérien T70 ²	Dépose	-240 m	0 m	240 m	Nous n'avons pas reçu le DMHEO, donc carto non mis à jour
9	DC23/021653	BT aérien T70 ²	Dépose	-278 m	-268 m	10 m	Différence entre la longueur déposée et la longueur qui était immobilisée
9	DC23/021653	BT souterrain (150 ² et 240 ²)	Pose	279 m	298 m	19 m	Ecart entre longueur géographique et électrique du a un problème de compréhension de la fiche VRG.

En résumé le concessionnaire a également précisé qu'à la pose, les « -1 » correspondent à des supports et non des longueurs posées, d'où l'absence dans les fiches IRIS. De plus, les autres écarts à la pose sont dus à un problème de compréhension de la fiche VRG (confusion entre les longueurs géographiques et électriques). A la dépose, les écarts de quelques mètres correspondent à la différence entre les longueurs immobilisées et la longueur réelle des tronçons concernés. Enfin, les longueurs à « 0 » dans les fiches IRIS (carto) correspondent à des affaires non liquidées, ou alors l'absence de DMHEO.

4.4 La valorisation des chantiers réalisés par TDE 90

4.4.1 Analyse globale

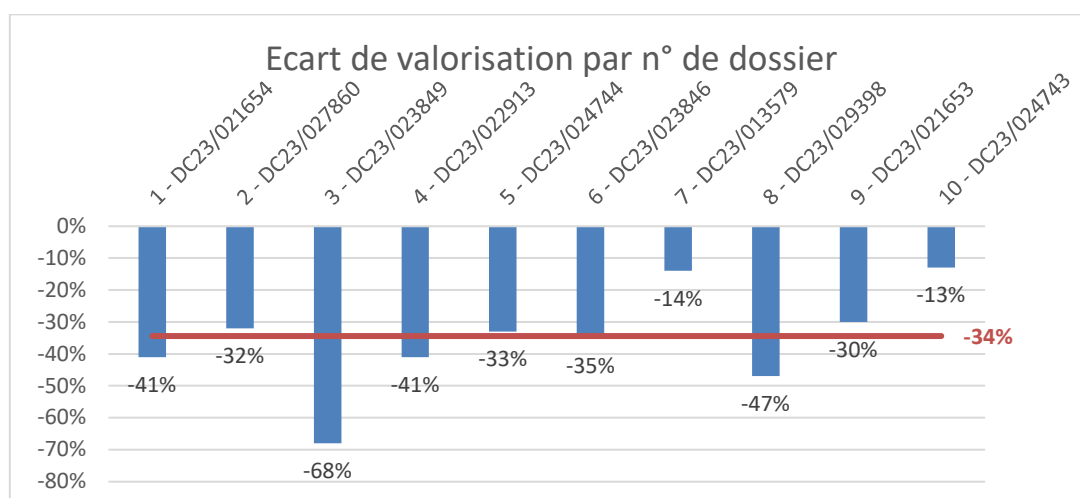
La totalité des travaux a été valorisée avec l’outil VRG (valorisation des Remises Gratuites). Dans le tableau suivant récapitulatif des 10 affaires pour lesquelles le processus de valorisation et d’immobilisation était finalisé à la date de l’audit, les coûts des travaux du TDE 90 sont inscrits sur la base des dépenses effectives communiquées par le concédant ainsi que les coûts de MOA du concédant.

La “valorisation Enedis” correspond à la valorisation du concessionnaire en se basant sur les informations décrites dans les extractions comptables « IRIS » transmises (pour la partie « ouvrages localisés ») auxquelles sont ajoutées la valorisation des branchements figurant sur les « fiches VRG » du concessionnaire.

N°	N° PGI Enedis	Libellés de valorisation	Total Valorisation VRG Enedis	Dépenses réelles TDE 90 (MOA inclus)	Ecart de valorisation (€)	Ecart de valorisation (%)
1	DC23/021654	VECEMONT EREff Rue Jean Moulin	17 620,16 €	30 000,00 €	-12 379,84 €	-41%
2	DC23/027860	90-AUTRECHENE-Eff BT-Rue Rechotte - TR3	51 845,77 €	76 300,00 €	-24 454,00 €	-32%
3	DC23/023849	FROIDEFONTAINE-Eff BT RUE DU STADE	15 223,86 €	47 000,00 €	-31 776,00 €	-68%
4	DC23/022913	ELOIE- Eff BT Grande Rue	139 640,34 €	238 500,00 €	-98 860,00 €	-41%
5	DC23/024744	CHAUX-Eff BT Grande Rue	49 737,67 €	74 000,00 €	-24 262,00 €	-33%
6	DC23/023846	CHARMOIS-Eff BT RUE DE FROIDEFONTAINE	44 006,11 €	68 000,00 €	-23 994,00 €	-35%
7	DC23/013579	GRANDVILLARS Eff BT Rue des Grds Champs	129 288,33 €	151 000,00 €	-21 712,00 €	-14%
8	DC23/029398	ROPPE-Eff BT- Ch. Civé & R. Arnaud	45 836,41 €	86 000,00 €	-40 164,00 €	-47%
9	DC23/021653	Eff Rue Rechotte tranche 2	48 745,37 €	70 000,00 €	-21 255,00 €	-30%
10	DC23/024743	90-FOUSSEMAGNE-Eff BT R. Alsace/R.Vosges	40 243,21 €	46 000,00 €	-5 757,00 €	-13%
Total			582 187,23 €	886 800,00 €	-304 613,84 €	-34%

Sur l’ensemble de l’échantillon, le montant total des valeurs issues des fiches de la valorisation du concessionnaire correspond à une sous-valorisation de -34% par rapport au montant total des coûts exposés (886 800 € dépensés par le concédant, MOA interne inclus et valorisés à 582 187 € par Enedis), ce qui est significatif. En outre, toutes les affaires dépassent le seuil d’alerte de valorisation (cf. rappel des seuils d’alerte *supra*).

En outre, il a été relevé une relativement faible variabilité de cet écart sur les 10 affaires analysées, laissant présager un biais systématique dans le processus de valorisation par Enedis des remises gratuites du concédant (cf. analyse détaillée par dossier *infra*) :



Lors du contrôle, et également dans le cadre des questions complémentaires à la suite de l'audit des données 2020, il a été convenu que ces écarts seraient étudiés lors d'une réunion de travail entre l'AODE et le concessionnaire pour harmonisation des méthodes et concertation sur la bonne valorisation à assigner à chacune de ces affaires.

Les quatre premières affaires ont ainsi été en partie traitées en séance, et la réunion de travail a eu lieu le 10/01/2022 entre Enedis et le TDE 90. Les constats suivants ont été dressés à l'issue de cette réunion :

- « Il manquait certains éléments non valorisés pour certaines affaires ;
- Les surcoûts lors des travaux ne sont pas valorisés (forage, fonçage, roche...) car nous n'avons pas formalisé la valorisation complémentaire de ces surcoûts. Nous regardons pour le formaliser afin de les prendre en comptes ;
- Coût des travaux MOA TDE 90 plus élevé que le canevas VRG.

Malgré la prise en compte les deux points précédents sur les dossiers analysés, il resterait encore un écart non négligeable qui est justifié par le 3e point. »

Enedis a donc reconnu des écarts, dont certains ont pu être résorbés dans le cas de l'identification d'éléments non valorisés et de surcoûts de travaux non valorisés également. **Cependant, Enedis a également précisé qu'une partie des écarts provenait du fait que les coûts des travaux MOA TDE 90 étaient structurellement plus élevés que le canevas VRG, mais n'a pas affiché de volonté d'adapter ses méthodes de valorisation au contexte du TDE 90, ce qui est préjudiciable à l'AODE.**

4.4.2 Synthèse des anomalies relevées

Dans l'ensemble, l'analyse a fait ressortir que :

- Enedis ne valorise pas systématiquement les travaux spéciaux signalés par TDE 90 dans sa fiche collecte (le canevas de l'outil VRG ne prend pas en compte la profondeur des tranchées creusées par exemple, mais seulement la quantité par typologie de linéaires et une distinction de terrain « sous chaussée », « sous accotement » et « terrain vierge ») ;
- Des cas d'écarts importants, pourtant avec des quantités de linéaires correspondantes, ne sont pas expliqués clairement à ce jour (affaires n°2, 4, 6, 7, 8 et 10 notamment dans les parties 4.3.1 et 4.3.2) ;
- Une mise en place de concertation systématique pour des cas hors seuil est recommandée, dans la continuité de la réunion de travail du 10/01/2022 ;
- Les longueurs immobilisées ne sont pas toujours fidèles à la réalité, ce qui génère des écarts à la dépose entre la quantité déclarée dans l'outil et les linéaires réellement renouvelés. Des écarts peuvent aussi intervenir des suites de confusion entre longueurs géographique et électrique ;
- Les nombreux écarts identifiés de valorisation par l'outil VRG par rapport aux montants réels dépensés par l'AODE (34%) proviennent d'oubli de valorisation de certains éléments dans les affaires, de surcoûts non valorisés dans le cadre des travaux mais surtout de coûts des travaux MOA TDE 90 plus élevés que le canevas VRG. En résulte donc des anomalies nombreuses avec une forte sous-valorisation des affaires sous MOA TDE 90.

5. Conclusion

Concernant l'analyse de la valorisation des remises gratuites, il ressort que :

- Dans leur totalité, les affaires sous maîtrise d'ouvrage du TDE 90 ont été valorisées avec l'outil (VRG) à partir des informations indiquées sur les fiches collectes remplies par TDE 90 selon le protocole VRG signé au niveau national le 30 juin 2009 et prolongé le 13 décembre 2011. Ces valorisations ont été transmises sous la forme d'une liste des VRG 2020 dans le cadre du contrôle ;
- L'analyse dans un premier temps des coûts unitaires des principales typologies d'ouvrages mises en service au cours des 4 derniers exercices (réseau BT et HTA souterrain), par régime de maîtrise d'ouvrage (concedant ou Enedis), a permis de faire ressortir que :
 - S'agissant des réseaux BT souterrains, les volumes dans le cadre des affaires sous MOA Enedis sont 3,6 fois plus importants que les linéaires sous MOA TDE 90. Il ressort qu'en moyenne, sur la période 2017-2020, le coût unitaire de cette typologie de réseau est nettement supérieur lorsqu'il s'agit d'affaires sous MOA TDE 90 (114 €/m) plutôt que d'affaires sous MOA Enedis (89 €/m également) : la valorisation par le concessionnaire des réseaux BT souterrains remis gratuitement par le concedant à Enedis est donc supérieure à celle des linéaires sous MOA Enedis pour cette typologie de réseau.
- Sur les 10 chantiers *in fine* analysés de l'échantillon dans le cadre de cet audit, le montant total des valeurs issues des fiches de la valorisation du concessionnaire est 34% inférieur au coût réel des ouvrages (886 k€ dépensés par TDE 90, frais de MOA interne inclus, valorisés à 582 k€ par Enedis), ce qui est considérable. Ces écarts proviennent d'oubli de valorisation de certains éléments dans les affaires, de surcoûts non valorisés dans le cadre des travaux mais surtout de coûts des travaux MOA TDE 90 plus élevés que le canevas VRG. D'où un écart de 305 k€ entre les deux montants dans le sens d'une sous-valorisation ;
- Les 10 affaires analysées sont hors des seuils d'écart de valorisation et présentent de surcroît une relativement faible variabilité, laissant présager un biais systématique dans le processus de valorisation par Enedis des remises gratuites du concedant ;
- L'AODE a indiqué au concessionnaire lors de l'audit souhaiter une revalorisation *a minima* de ces 10 affaires hors seuil. Mais ces revalorisations n'ont été effectuées que partiellement à ce jour (pas sur l'ensemble des dossiers et pas en les revalorisant de l'intégral de l'écart constaté pour celles qui ont fait l'objet d'une valorisation complémentaire), Enedis justifiant notamment ces montants par l'application du canevas technique national ;
- Globalement, les quantités sont cohérentes entre les ouvrages décrits dans les fiches VRG d'Enedis et ceux indiqués dans les Fiches Collecte transmises par TDE 90 : sur 5 257 m de réseaux posés sur l'échantillon de dossiers d'après les fiches de collecte, l'écart est de 135 m (somme des écarts en plus ou en moins sur tous les linéaires posés), soit 2,6% en plus indiqué dans les fiches VRG d'Enedis par rapport aux fiches de collecte (l'écart avec la comptabilité étant lui beaucoup plus important, de l'ordre de 24% de réseau en moins) ;
- En outre, Enedis ne valorise pas systématiquement les travaux spéciaux signalés par TDE 90 dans sa fiche collecte (le canevas de l'outil VRG ne prend pas en compte la profondeur des tranchées creusées par exemple, mais seulement la quantité par typologie de linéaires et une distinction de terrain « sous chaussée », « sous accotement » et « terrain vierge ») ;
- Des cas d'écarts importants, pourtant avec des quantités de linéaires correspondantes, ne sont pas expliqués clairement à ce jour (affaires n°2, 4, 6, 7, 8 et 10 notamment dans les parties 4.3.1 et 4.3.2) ;
- Les longueurs immobilisées ne sont pas toujours fidèles à la réalité, ce qui génère des écarts à la dépose entre la quantité déclarée dans l'outil et les linéaires réellement renouvelés. Des écarts peuvent aussi intervenir des suites de confusion entre longueurs géographique et électrique ;

- Ainsi, au global, sur les dossiers analysés, Enedis a donc reconnu des écarts qui ont été étudiés lors de la réunion de travail spécifique avec l'AODE le 10/01/2022. Certains des écarts ont pu être résorbés dans le cas de l'identification d'éléments non valorisés et de surcoûts de travaux non valorisés également. **Cependant, Enedis a également précisé qu'une partie des écarts provenait du fait que les coûts des travaux MOA TDE 90 étaient structurellement plus élevés que le canevas VRG, mais n'a pas affiché de volonté d'adapter ses méthodes de valorisation au contexte du TDE 90, ce qui est préjudiciable à l'AODE. De plus, Enedis n'a pas communiqué à date la nouvelle valorisation pour les affaires concernées ;**
- Le délai moyen de mise en immobilisation après AMEO observé sur l'ensemble des dossiers analysés est de 29 jours soit environ 1 mois, un délai dans la tendance moyenne de ce qui est constaté par ailleurs, avec un délai supérieur à 2 mois pour deux des dix affaires de l'échantillon.

A noter également une variabilité importante de ce délai de mise en immobilisation sur les affaires analysées ;

- **AEC préconise une mise en place de concertation systématique pour les cas d'écarts hors seuil, et ce au fil de l'eau, dans la continuité de la réunion de travail du 10/01/2022.**